

LOI N° 23 - 2003

DU 22 Août 2003

**autorisant la ratification d'un accord de  
financement de développement**

*L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;*

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :*

**Article premier :** Est autorisée la ratification de l'accord de financement de développement relatif au projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés signé le 26 juin 2003 à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique, entre la République du Congo et l'association internationale de développement..

L'accord dont s'agit est annexé à la présente loi.

**Article 2:** La présente loi sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 22 Août 2003

*Denis SASSOU-NGUESSO.*

*Par le Président de la République,*

Le ministre de l'économie, des  
finances et du budget,

*Rigobert Roger ANDELY.-*

Le ministre des affaires étrangères, de la  
coopération et de la francophonie,

*Rodolphe A D A D A.-*

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT**  
-----

**REPUBLIQUE DU CONGO**

**Unité \* Travail \* Progrès**  
-----

**Décret n° 2003 - 234 du 22 Août 2003  
portant ratification d'un accord de financement.**

***LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,***

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 23 - 2003 du 22 Août 2003

autorisant la ratification d'un accord

de financement de développement ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

**DECRETE :**

**Article unique :** Est ratifié l'accord de financement de développement relatif au projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés signé le 28 juin 2003 à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique, entre la République du Congo et l'Association Internationale de Développement.

L'accord dont s'agit est annexé au présent décret.

Fait à Brazzaville, le 22 Août 2003

**Denis SASSOU N'GUESSO.-**

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget,

**Rigobert Roger ANDELY**

Le ministre des affaires étrangères,  
de la coopération et de la francophonie,

**Redolphe ADADA**